



Note de présentation synthétique du budget primitif 2024

Objet : Note de synthèse à destination des citoyens retraçant les informations financières essentielles du budget primitif 2024 de la commune.



Commune de
Hipsheim

Cette note a pour objet une présentation brève et synthétique du budget primitif 2024 de la commune, en retraçant les informations financières essentielles, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, Monsieur le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 et son élaboration sont marqués par les éléments suivants :

- Les recettes de fonctionnement de la commune sont stables. Seule l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes du Canton d'Erstein augmente légèrement en 2024 passant de 59 201€ à 68 374€ à la suite de l'intégration de la mise à disposition de bâtiments pour le périscolaire.
A noter qu'en 2024, les aides exceptionnelles de l'Etat, dites « filet de sécurité », relatives à l'inflation ne seront pas reconduites, alors que l'augmentation des dépenses s'inscrit, elle, durablement dans le budget des collectivités territoriales.
- Comme la municipalité s'y est engagée, les taux des taxes locales seront stables en 2024.
- Il est prévu une stabilité de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat.
- Il est prévu un emprunt de 32 820€ pour l'achat d'un véhicule pour le service technique.
- Dans le cadre de ce budget prévisionnel, la municipalité renforce son programme d'investissement, afin de répondre aux mieux aux enjeux de demain notamment dans le domaine de la transition énergétique. Il est prévu cette année de continuer la campagne de remplacement de l'éclairage public dans les rues des Alisiers, de la Scheer, du Cerf et des Prés.
- L'objectif de la municipalité est de rechercher le maximum d'aides financières pour ses projets d'investissement.

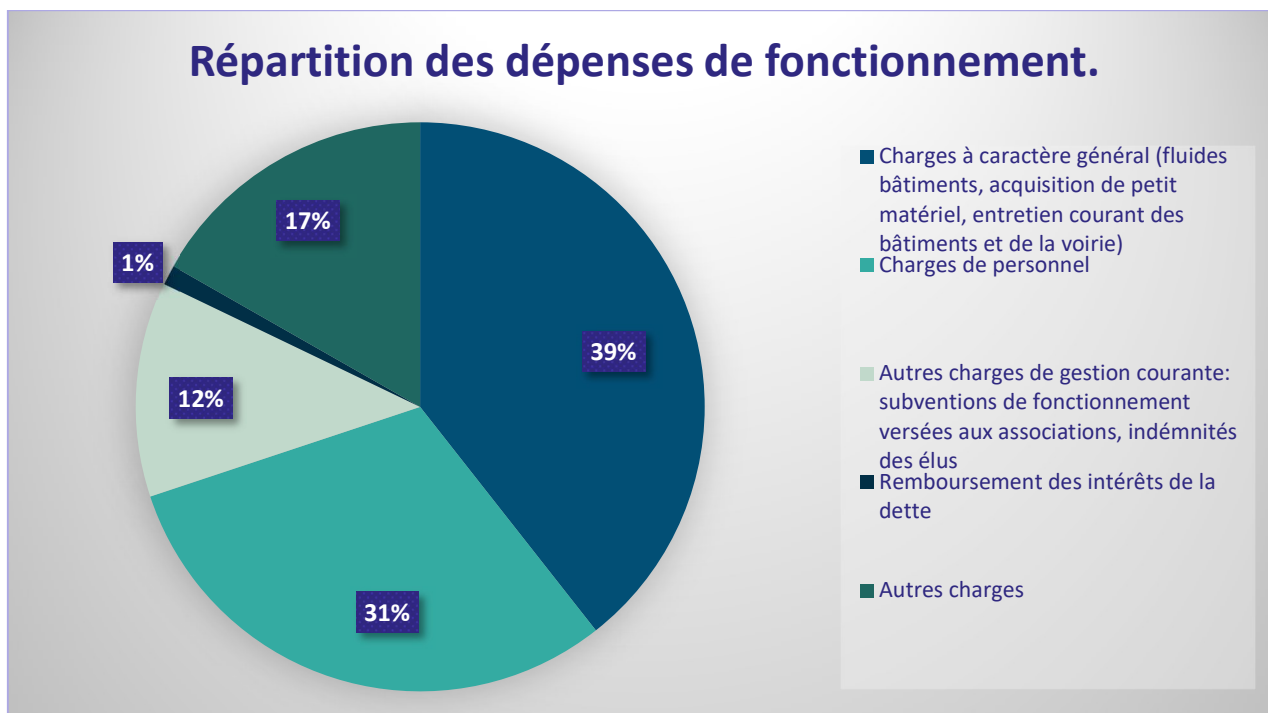
Structure du budget.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité :

1) La section de fonctionnement (gestion des affaires courantes) :

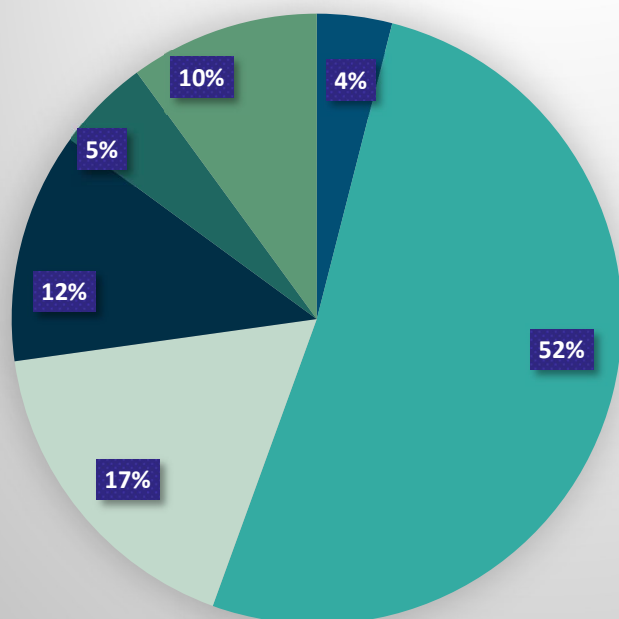
Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des éléments suivants : la rémunération du personnel communal, l'entretien et les fluides des bâtiments municipaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.



Les recettes de fonctionnement correspondent principalement au produit des taxes locales (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les meublés de tourisme), aux dotations versées par l'Etat, aux sommes encaissées au titre des loyers et charges (location de locaux), vente de bois de chauffage, concessions du cimetière communal.

Répartition des recettes de fonctionnement.



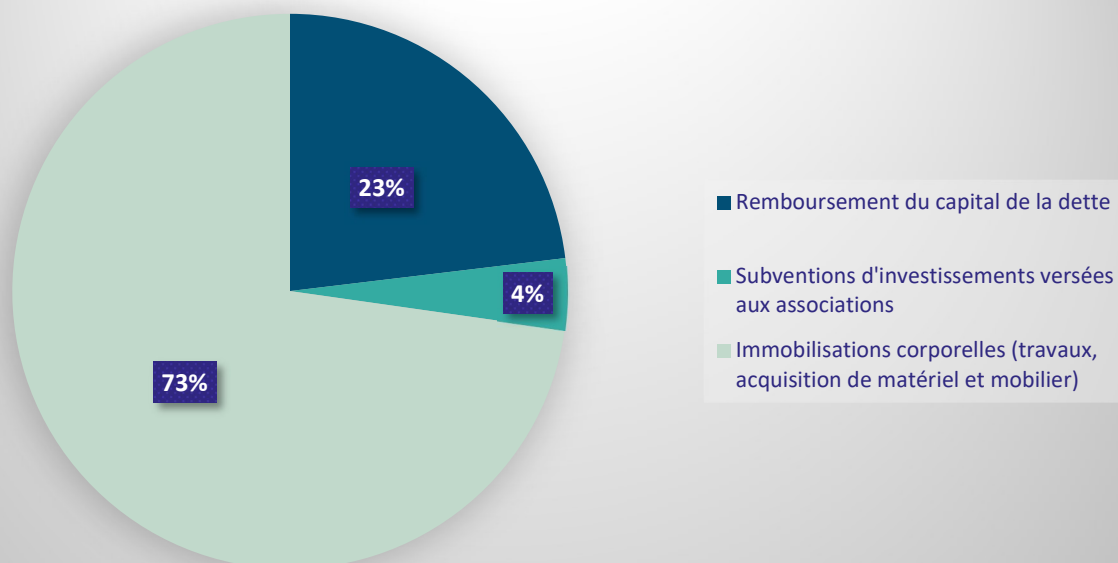
- Produits des services et du domaine: vente de bois de chauffage, concession du cimetière, redevance de concession pour l'occupation du domaine public, loyer de la chasse.
- Impôts locaux et compensations
- Autres impôts et taxes (attribution de compensation, droits de place)
- Dotation globale de fonctionnement
- Autres dotations et participations
- Autres produits: loyers, dons et libéralités, excédent reporté de 2023

2) La section d'investissement (entretien du patrimoine, acquisition de matériel durable, projets pour l'avenir).

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

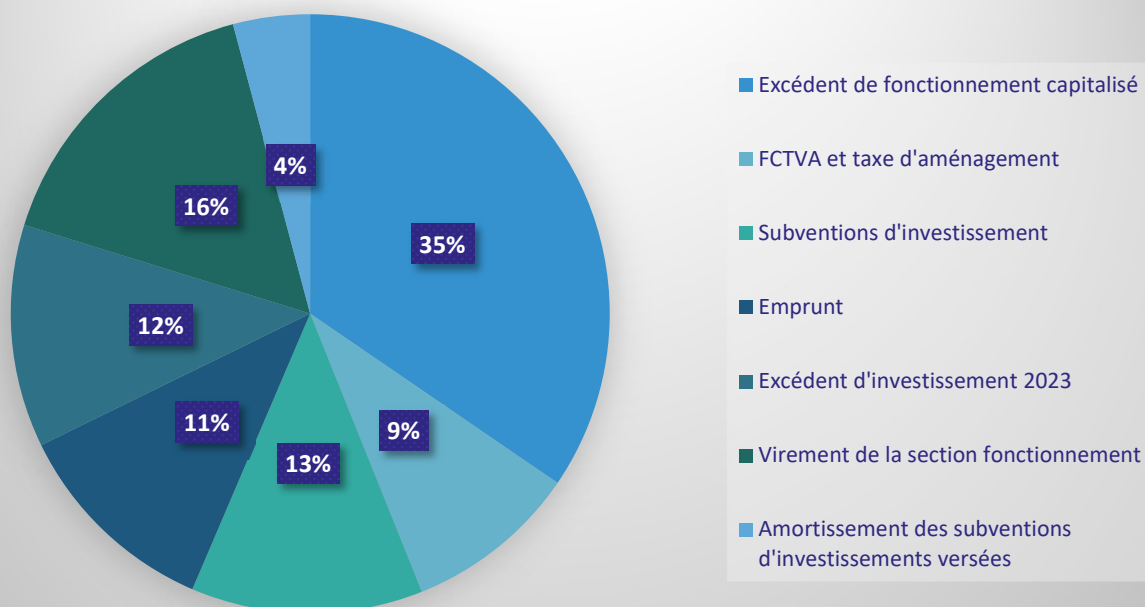
En dépense d'investissement sont présentes toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de logiciels, de véhicules, de travaux soit sur des structures existantes, soit sur des structures en cours de création.

Répartition des dépenses d'investissement.



En recettes d'investissement, on trouve principalement les emprunts, les subventions d'investissement perçues, la taxe d'aménagement et le reversement de TVA par l'Etat (le FCTVA).

Répartition des recettes d'investissement.



Présentation synthétique du budget :

Le budget primitif 2024 s'établit à 900 505,06€.

Dépenses de fonctionnement : 611 086,36€	
Charges à caractère général (fluides bâtiments, acquisition de petit matériel, entretien courant des bâtiments et de la voirie)	240 750,00 €
Charges de personnel	186 400,00 €
Autres charges de gestion courante: subventions de fonctionnement versées aux associations, indemnités des élus	74 710,00 €
Remboursement des intérêts de la dette	6 815,13 €
Autres charges	102 411,23 €

Recettes de fonctionnement : 611 086,36€	
Produits des services et du domaine: vente de bois de chauffage, concession du cimetière, redevance de concession pour l'occupation du domaine public, loyer de la chasse.	24 350,00 €
Impôts locaux et compensations	315 000,00 €
Autres impôts et taxes (attribution de compensation, droits de place)	105 400,00 €
Dotations globales de fonctionnement	75 000,00 €
Autres dotations et participations	30 031,30 €
Autres produits: loyers, dons et libéralités, excédent reporté de 2023	61 302,21 €

Dépenses d'investissement: 289 418,70€	
Remboursement du capital de la dette	66 817,35 €
Subventions d'investissements versées aux associations	12 000,00 €
Immobilisations corporelles (travaux, acquisition de matériel et mobilier)	210 601,35 €

Recettes d'investissement: 289 418,70€	
Excédent de fonctionnement capitalisé	100 000,00 €
FCTVA et taxe d'aménagement	27 142,19 €
Subventions d'investissement	36 196,00 €
Emprunt	32 820,00 €
Excédent d'investissement 2023	34 781,28 €
Virement de la section fonctionnement	46 479,23 €
Amortissement des subventions d'investissements versées	12 000,00 €

Etat de la dette en 2024 :

L'encours de la dette au 01/01/2024 est de 532 742,70€

Taux moyen de la dette : 1,95%

Nombre d'emprunt en cours : 3

Inscriptions au budget primitif 2024

Remboursement en capital de la dette : 66 817,35€

Nouvel emprunt : 32 820€ (achat d'un véhicule)